

Drôle de démocratie

Le 22 juin, les députés étaient 73 dans l'hémicycle quand le moment est venu de se prononcer pour ou contre l'interdiction des néonicotinoïdes dès 2018.

Qu'il y ait ou non un lien direct entre leur seul usage et la mortalité des abeilles ne compte pas.

Qu'il n'y ait pas d'alternative technique efficace encore moins.

Quant à l'alternative économique, qui s'en soucie ?

Et pourtant ce devrait être à l'ensemble des 577 députés de réagir quand l'Agence nationale en charge de l'évaluation scientifique est piétinée par quelques spécialistes de l'agitation et de la peur.

Un tel vote ne devrait pas exister, ou alors, puisque c'est à la mode, pourquoi pas un référendum tant qu'on y est ?

Le chiffre du mois

36 : c'est le nombre de députés qui ont voté l'interdiction des néonicotinoïdes dès 2018

MARCHÉS

UNE REPRISE DE COURTE DURÉE ?

Les cours du maïs ont repris en mai et juin sur l'ensemble des places internationales. Actualités sud-américaines et possible arrivée de la Niña ont permis aux prix mondiaux de progresser de 30 \$/t environ ce printemps.

Des motivations « court termistes »

Ce mouvement haussier s'explique essentiellement par l'actualité sud-américaine : le retard des récoltes de soja en raison des inondations a littéralement fait flamber les cours de la graine, entraînant dans son sillage les autres matières premières et en particulier le maïs. Autre effet collatéral : les récoltes de maïs ont pris énormément de retard, les producteurs priorisant celles du soja. Son voisin brésilien a également vu les aléas climatiques pénaliser le potentiel de la Safrinha (culture d'hiver) : cette fois-ci, c'est la sécheresse, avec comme conséquence une baisse de la production de l'ordre de 8 Mt par rapport à l'an passé (76,2 Mt selon le Conab). Si en plus vous rajoutez des disponibilités quasi à sec sur certaines régions en raison d'une campagne d'export dopée par la dévaluation du real, vous obtenez une situation quasi inédite sur le marché brésilien : flambée des prix sur le marché domestique, difficultés d'approvisionnement des élevages et baisse de la production de viande ! Un comble pour le 3^{ème} producteur mondial et ce, après une récolte 2014/2015 record !

Les déboires sud-américains ont ainsi permis aux États-Unis de se refaire la santé sur cette fin de campagne, après il est vrai, un début d'exercice contrarié par la dynamique des exports brésiliens. Les prix US ont ainsi trouvé du soutien. Enfin, plusieurs modèles météo parient sur l'arrivée de la Niña et ses conditions sèches sur la Corn Belt. L'ensemble de ces éléments ont ainsi attiré en masse les fonds sur le marché de Chicago, avec des positions longues très élevées sur le maïs. De quoi accentuer la tendance haussière jusqu'au 14 juin (175 \$/t sur l'échéance juillet à Chicago).

Et après ?

Reste que les tendances à moyen terme se maintiennent pour l'heure positives pour la production en particulier aux États-Unis : une sole maïs en hausse de 6,7 % (à valider le 30 juin toutefois), des cultures jugées au 20 juin dans un état bon à excellent sur 75 %

et l'arrivée récente des précipitations sur la Corn Belt plaident pour l'heure pour une récolte au rendez-vous. L'éloignement du spectre de la Niña, du moins pour quelques semaines et la fin de l'épisode sud-américain, ont conduit les fonds à se retirer massivement du marché : la sanction sur les marchés américains a été immédiate avec un fort recul des prix le 21 juin (limite de baisse atteinte, - 6 % dans la journée à 157 \$/t). La tendance haussière semble bien terminée sans nouvel événement climatique sur l'hémisphère du nord... Mais rien n'est gravé dans le marbre et le weather-market sera très certainement présent encore au moins jusque début août. Passée cette période, les dés risquent d'être jetés pour quelques mois.

PAC

UNE REFORME CHASSE L'AUTRE ?

Alors même que les agriculteurs ne connaissent toujours pas le détail du calcul et le montant des aides 2015, les débats sur la prochaine PAC débutent à Bruxelles : rapports parlementaires, conseil des ministres dédié... Parallèlement, dans le cadre de la PAC actuelle, les États-membres ont la possibilité de modifier certaines notifications avant le 1^{er} août 2016, pour application dès 2017. Ces modifications peuvent porter d'une part sur les paiements couplés et d'autre part sur le paiement redistributif.

PAC 2020 : la France sort du bois

Concernant la PAC 2020, on retiendra surtout des débats bruxellois des dernières semaines, les conclusions du Conseil informel du 31 mai. Ce conseil dédié, provoqué par la Présidence hollandaise, visait à sonder le positionnement des États membres sur cette question. Si la présidence hollandaise avait communiqué une position écrite en amont du conseil, prônant le passage d'une politique agricole à une politique alimentaire, rien n'obligeait les autres États membres à en faire de même. C'est pourtant le choix retenu par la France : cette dernière est par ailleurs, au-delà de la présidence, la seule à avoir porté une contribution écrite au débat. Si cette note de 7 pages a le mérite de défendre une PAC forte avec un budget préservé, et de préciser les objectifs prioritaires, elle aborde également la question des outils à mettre en place pour répondre aux défis cités. Cette initiative est à ce stade bien trop prématurée, positionne déjà les outils à défendre dans les prochaines négociations, et

ce, sans avoir ouvert le débat avec la profession. A n'en pas douter, les autres membres du conseil se rappelleront de ces positions lorsque le temps de la négociation sera venu.

Un paiement redistributif limité à 10 %

A plus court terme, la France pourra modifier d'ici le 1^{er} août prochain certaines notifications au titre de la PAC 2015-2020. Si celles portant sur les paiements couplés ne concernent pas les producteurs de maïs, l'AGPM reste toujours opposée au principe du paiement redistributif dans sa configuration actuelle. C'est pourquoi, elle demande que les engagements du Président de la République à Cournon en octobre 2013, et réaffirmés par le Ministre de l'Agriculture lors du dernier Sommet du Végétal à Reims, soient tenus. Un rapport devait juger de la pertinence de ce paiement avant le passage à 20 % de l'enveloppe du 1^{er} pilier en 2018. Où en est ce rapport ? Quel impact sur l'emploi dans les exploitations agricoles ? Et sur quelles bases alors que le montant des paiements ne sont toujours pas connus ? Dans l'attente d'une démonstration claire et objective, l'AGPM demande que le paiement redistributif soit maintenu à son niveau actuel, c'est-à-dire 10 % des paiements du 1^{er} pilier, pour l'année 2017. Cette demande a de nouveau été portée auprès du ministre de l'agriculture le 22 juin dernier.

RAPPORT SUR L'EAU

NOUVELLE ALERTE SUR L'URGENCE D'UNE MEILLEURE GESTION DE LA RESSOURCE

Les sénateurs Henri Tandonnet et Jean-Jacques Lozach, respectivement sénateurs de Lot-et-Garonne et de la Creuse, ont rendu public le 8 juin dernier un rapport consacré à la gestion de la ressource « eau », dans le contexte du dérèglement climatique et de l'accroissement des conflits d'usage. Ce rapport a été fait au nom de la délégation sénatoriale à la prospective.

Après un état des lieux des différents usages de l'eau et des risques de pénuries associés ; les deux sénateurs proposent un ensemble de mesures concrètes pour une meilleure gestion de l'eau et remettent en cause une gouvernance qui selon eux, n'est aujourd'hui pas adaptée à la diversité des territoires.

Tensions et conflits d'usage en perspectives

La première partie du rapport est consacrée au constat d'une raréfaction de la ressource en eau en parallèle d'une augmentation du niveau de consommation. Elle soulève aussi la question des intérêts respectifs des différents usagers. La consommation humaine et la production agricole sont présentées comme des usages prioritaires. L'irrigation y est reconnue comme « nécessaire » et « indispensable pour sécuriser le revenu des agriculteurs, assurer l'indépendance alimentaire de notre pays et la vie des territoires ».

Le rapport défend l'idée qu'il s'agit davantage de « pics » d'usage plutôt que de « conflits » d'usage, notamment en période estivale et dans les zones les plus peuplées. Cela sous-entend qu'il faut sortir des dispositifs de gestion de crise et réfléchir à un véritable cadre de concertation afin d'optimiser la gestion de la ressource en eau en amont de ces pics d'usage.

Une série de mesures pour ne plus « subir »

Par la suite, le rapport propose une série de mesures concrètes, afin de maîtriser la consommation, de mieux gérer la ressource et d'exploiter toutes les perspectives qu'offrent les progrès technologiques.

Le projet d'une irrigation raisonnée et de précision est présenté à la fois à travers les innovations telles que les nouvelles technologies (drones, capteurs géo localisés...), qui ont un véritable rôle à jouer dans l'optimisation de l'utilisation de l'eau, ou encore la sélection variétale qui doit améliorer la résistance des cultures au stress hydrique.

Une deuxième série d'actions relève d'une démarche de bonne gestion de la ressource naturelle en eau et aborde le stockage de l'eau en hiver comme « une mesure de bon sens », afin de palier à un déficit en été. Les limites de la réglementation encore trop restrictive vis-à-vis des projets de retenues d'eau est largement soulevée ; ainsi que les participations financières des agences de l'eau, limitées au cadre des projets territoriaux, qui excluent la création de volumes supplémentaires au profit des ouvrages de retenues d'eau de substitution.

De même, les freins actuels sur la réutilisation des eaux usées traitées sont aussi évoqués, limitant le développement de ce type de projets qui constituent pourtant une piste intéressante pour augmenter l'offre, comme le défend Irrigants de France.

Les contraintes techniques particulières pour les systèmes d'irrigation et d'arrosage par aspersion et la réglementation sont présentées comme faisant partie des freins indispensables à lever.

Enfin, la question de la gouvernance est traitée et le rapport privilégie une gestion intégrée avec une gouvernance plus souple, moins centralisée, par le biais de procédures participatives et concertées.

Des mots aux actions !

Par un Communiqué de Presse, IRRIGANTS de France a salué la qualité de ce rapport dont certaines positions d'IRRIGANTS de France sont défendues comme le stockage de l'eau, la réutilisation des eaux usées traitées ou encore la remise en cause du dispositif de crise dans la gestion de la ressource en eau.

Les pluviométries de ces dernières semaines démontrent encore qu'il est urgent de remettre à plat la question du stockage de l'eau et la création de volumes de stockage supplémentaires. Après les mots, place aux actions, IRRIGANTS de France espère donc que les différentes pistes évoquées seront rapidement concrétisées.

Retrouvez chaque dimanche la minute info du maïs sur RTL à partir de 19h00 puis sur www.cetepimepate.fr



■ NÉONICOTINOÏDES, GLYPHOSATE : DES MOLÉCULES EN SURSIS ?

Les néonicotinoïdes -au niveau français- et le glyphosate -à l'échelon communautaire- ont largement défrayé la chronique de l'actualité phytosanitaire ce mois-ci avec un point commun : un sursis, avec un probable retrait à terme ?

Concernant les néonicotinoïde, au cours des débats de la loi biodiversité en 3^{ème} lecture à l'Assemblée Nationale, les députés ont finalement réintroduit une date butoir de retrait pour l'ensemble des molécules à horizon 2018 avec des possibilités de dérogations jusqu'au 1^{er} juillet 2020. Ces dérogations seraient établies sur la base d'un bilan bénéfique /risque par usage en prenant en compte les impacts sur l'environnement, la santé et activités agricoles. Elles seront prises par un arrêté conjoint aux Ministères de l'Écologie, de l'Agriculture et de la Santé. Une décision sans équivalent en Europe et fortement dénoncée dans un communiqué de presse par ORAMA... Charge désormais au Sénat de se prononcer mi-juillet sur cette disposition et de confirmer ou non cette orientation, le dernier mot revenant au final à l'Assemblée Nationale.

Concernant le glyphosate, faute d'accord suffisant dégagé en comité d'experts permanents, la décision de réinscrire ou non la molécule revenait au Comité d'Appel, instance de haut niveau composée des représentations permanentes des états membres. Nouvelle tentative qui a à nouveau échoué le 24 Juin sur une absence d'accord à la majorité qualifiée. C'est donc au niveau du Collège des Commissaires que la décision a été renvoyée. Une procédure extrêmement rare qui n'avait été jusqu'à présent utilisée que sur les néonicotinoïdes, lors des discussions sur le moratoire européen. Un nouvel exemple de dossier dans lequel les éléments scientifiques et techniques sont mis à mal par des stratégies politiques et dont les impacts seraient préjudiciables pour les producteurs de maïs.

Réponse attendue dans les prochains jours.

BILAN FRANÇAIS DU MAÏS

Ressources et utilisations AU 1^{ER} MAI 2016
CAMPAGNE 2015/2016

FRANCEAGRIMER 1 000 T	situation au 01/05/16	situation au 01/05/15	100 = 01/05/15
Stocks collecteurs agréés	3 385,6	4 712,8	71,8
Collecte	10 842,1	14 999,7	72,3
Importations*	324,3	357,4	90,7
Amidonnerie	1 894,0	1 908,0	99,3
Semoulerie	306,0	311,0	98,4
Exportations*	4 376,0	5 474,7	79,9
Dt UE	4 237,1	5 250,6	80,7
pays tiers	138,9	224,1	62,0

* chiffres au 01/04

Utilisations des céréales par les fabricants d'aliments du bétail au 1^{ER} MAI 2016
CAMPAGNE 2015/2016

FRANCEAGRIMER 1 000 T	situation au 01/05/16	situation au 01/05/15	100 = 01/05/15
Blé tendre	4 285,2	3 683,8	116,3
Orge	846,1	872,7	96,9
Maïs	2 387,8	3 066,1	77,9
Autres céréales	633,5	661,4	95,8
TOTAL	8 152,6	8 284,0	98,4

PRIX DU MAÏS FRANÇAIS €/T

Prix base juillet	MAI 2016	MAI 2015
Rendu Bordeaux	153,83	141,16
Départ Eure-et-Loir	148,83	133,66
Majorations mensuelles	9,30	9,30